écrasée. M. le docteur Dispa a examiné le jeune homme, qui est occupé dans l'établissement de M. Richard Desrousseaux, fabricant; il a dû lui amputer l'index et le pouce. Un mois de repos lui a été ordonné.

— Un tisserand travaillant dans la maison de M. Henri Prouvost, fabricant, a été blessé à l'index de la main droite par un morceau de bois. L'ouvrier, Henri Roger, âgé de 4 6ans, demeurant rue d'Alger, cité Saint-Eloi ,devra subir quelques jours de repos, de l'avis de M. le docteur Picquet.

— Au peignage de l'Epeule, l'un des ouvriers s'est blessé à la tête, en heurtant contre une poulie. L'ouvrier, Charles Carpentier, âgé de 37 ans, demeurant rue de Philippeville, a été l'objet des soins de M. le docteur Lepers qui lui a prescrit quelques jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de M. Jules Constantin, l'un des tourneurs, Joseph Rabaix, âgé de 17 ans, demeurant rue du Fontenoy, a été blessé à la main droite par son tour. Quelques jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Delecœuillerie.

— Un charretier au service de M. Victor Bulteau, camionneur, a été blessé à la poitrine par une ruade de son cheval. M. le docteur Balleng-en a examiné le blessé, Désiré Bacquart, âgé de 15 ans, demeurant rue Barbe-d'Or, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— Adolphe Fyne, teinturier, âgé de 31 ans, demeurant rue Saint-André, s'est blessé au genou gauche, en tombant. M. le docteur Godefroy a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de MM. Motte et Meilla-soux frères, et lui a ordonné quinze jours de repos.

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE ANNÉE, chacun va se *ganter* **Au Lys d'Argent**, *12, rue du Vieil-Abreuvoir*, où les *gants* sont garantis à partir de 2 fr. 25 et tous essayés aux clients qui le désirent. Un coquet calendrier est offert.

AVIS AUX BANQUES & AGENTS DE CHANGE. — Les actions des Ardoisières Saint-Luc qui ont été volées chez MM. G. Dervaux et Th. Callens portent les numéros suivants : 1 à 20, 141 à 150, 175, 180 à 194. 79000

AGENDAS COMMERCIAUX pour 1901. — En vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue.

INSTITUT GYNECOLOGIQUE, pont du Lion d'Or, Lille. Clinique modèle, maladie des femmes.

NE MANGEZ que le beurre d'Oostcamp le meilleur, le plus fin de tous les beurres. Rue du Bois, 13, et dépôts. Frais, le kilog., 3 fr. 80. Téléphone. On porte à domicile.

POUR L'ACHAT D'UN PIANO, adressez-vous de confiance à la maison Marcelli, 3, rue du Bois, à Roubaix.

CROIX

LA QUESTION DES BAINS PUBLICS. — La Commission des finances s'est réunie, lundi matin, à la Mairie, sous la présidence de M. Desbarbieux, maire, et s'est occupée à nouveau du projet d'établissement de bains publics. Nous tenons de M. le Maire lui-même que ce projet est en bonne voie et pourra être réalisé au moyen d'un emprunt d'une trentaine de mille francs. Le bassin de natation serait placé au Crochet, c'est-à-dire à peu près au centre des divers quartiers de la ville.

ACTES DE MAUVAIS GRE. — Dans la nuit de dimanche à lundi, des jeunes gens en goguettes se sont fait un jeu de renverser, par ci par là, les palissades des terrains non bâtis et de réveiller les habitants en sonnant aux portes. La police a ouvert une enquête pour découvrir les auteurs de ces déprédations stupides.

WASQUEHAL

UN BEBE TOMBE DANS UNE CUVE. — Le bruit courait, lundi après midi, à Wasquehal, qu'une fillette du Bourg était tombée dans une cuve pleine d'eau et en avait été retirée noyée. Heureusement, l'accident était moins grave et la petite victime est, à l'heure qu'il est, hors de danger. Une ménagère, habitant près de la place de l'Eglise, la femme de M. Florimond Pollet, domestique chez M. Delourme, journalier, se préparait à porter au lit le plus jeune de ses enfants, lorsque sa fille Sophie, âgée de 21 mois, s'échappant de la cuisine, alla se jeter étourdiment dans une cuve pleine d'eau de lessive déposée à la cour. La mère s'apercevant de sa disparition, courut derrière elle et arriva à temps pour retirer la fillette dont la tête restait plongée dans l'eau, avant que l'asphyxie fût complète. Cependant l'enfant paraissait comme mort et son état offrit des plus inquiétants. Le docteur Jacquart fut appelé et ses soins, suivis de ceux apportés par Mme Delourme, ne tardèrent pas à la ranimer. Au bout d'une demi-heure, tout danger avait disparu.

LANNOY

LE CHAPITRE DE L'IVRESSE. — Le brigadier de gendarmerie Réant et le gendarme Claquant, en revenant, lundi matin, vers trois heures, de l'incendie d'Hem, aperçurent, couché au milieu de la rue, un homme complètement ivre. Ils durent le transporter jusqu'au violon de la gendarmerie où, après un sommeil bienfaisant de quelques heures, il fut relâché, non sans qu'un procès-verbal eut été dressé à sa charge. C'est un mécanicien, Achille Beuscart, âgé de 26 ans, demeurant à Hem. Il avait, paraît-il, eu l'intention d'aller éteindre l'incendie des Trois-Baudets, mais il n'a pu, hélas! arriver jusque-là, malgré la meilleure bonne volonté...

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — A la fabrique de MM. Deffrennes Duplouy frères, rue des Remparts, un tisserand, Henri Desplanques, âgé de 72 ans, est tombé en bas de son métier et s'est fait une plaie à la jambe droite. M. le docteur Parmentier lui a prescrit quinze jours de repos.

HEM

L'INCENDIE DE LA FERME LEURIDAN. — Nous avons peu de détails à ajouter au récit complet que nous avons donné, hier matin, de l'incendie qui a détruit la ferme de M. Henri Leuridan, aux Trois-Baudets, pendant la nuit de dimanche à lundi. Les bâtiments construits en carré, au milieu desquels se trouvait la cour, mesuraient environ quatre cents mètres carrés. Le service d'ordre était assuré par le gendarmerie de Lannoy et le garde-champêtre Lescouffe. Sur les lieux se trouvaient également M. Henri Deleroix, maire, et plusieurs conseillers municipaux. Les pompiers sont restés sur les lieux jusqu'à sept heures du matin. La ferme était assurée pour cinquante mille francs. Les dégâts, nous l'avons dit, se montent à dix mille francs. Quant aux causes de ce sinistre, l'avis général est que la malveillance n'y est pas étrangère.

LEERS

LE DEPART DE M. LEYNAERT, VICAIRE. — LES ADIEUX DU PATRONAGE SAINT-LOUIS DE GONZAGUE. — M. l'abbé Leynaert a été, dimanche soir, l'objet d'une manifestation sympathique, à l'occasion de son départ pour Linselles. Le patronage Saint-Louis, dont M. Leynaert était directeur, s'était réuni au grand complet pour lui faire ses adieux.

Après quelques paroles émues du président, M. Carlos Roëns, M. Charles Gibault, vice-président, a fait le plus grand éloge de M. Leynaert.

Ce dernier a remercié les jeunes gens de l'intérêt qu'ils lui avaient porté pendant les années de sa direction. Il a dit qu'il voyait toujours arriver avec joie le dimanche, qui lui permettait de passer, au milieu d'eux, quelques heures agréables. Ce que j'ai toujours voulu, ajoute-t-il, c'est l'union de tous les membres pour mettre la force dans notre patronage. Je ne regrette point la sévérité que j'ai parfois montrée, parce que je puis vous rendre le témoignage que l'œuvre a toujours bien marché.

M. Leynaert a ensuite souhaité aux jeunes gens de bien s'habituer avec leur nouveau directeur, et, durant tout le reste de la soirée, il a été l'objet de nombreuses marques d'estime de la part de tous les jeunes gens.

M. l'abbé Leynaert quittera Leers, pour son nouveau poste, mercredi prochain.

PUBLICATION DE ROLE. — Le rôle supplémentaire de la contribution des patentes pour le troisième trimestre de 1900 est mis en recouvrement à partir de ce jour. Il comprend six articles pour une somme de 124 francs 47 centimes.

CONTRAVENTIONS. — Deux personnes ayant négligé de se munir du registre prescrit aux logeurs viennent d'être l'objet d'une contravention.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX *Maison fondée en 1835*

Exécution rapide et soignée d'impressions en tous genres. **Typographie et Lithographie.** — Outillage moderne et perfectionné. — Prix modérés.

WATTRELOS

TAXE SUR LES BIENS DE MAINMORTE. — Le rôle supplementaire des taxes a été mis en recouvrement lundi. Il ne comprend pour Wattrelos qu'un seul article, représentant une valeur de 2 fr. 42.

DROITS DE VERIFICATION DES POIDS ET MESURES. — Le rôle supplémentaire a été également mis en recouvrement. Il comprend onze articles et représente une somme de 24 fr. 70.

CONTRIBUTIONS DES PATENTES. — Le rôle supplementaire, mis en recouvrement hier, s'élève à 1771 fr. 57 c., et comprend cinquante-neuf articles.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE. — Nous croyons intéressant de rappeler que les bureaux du secrétariat et de l'état-civil seront ouverts le samedi, jusqu'à neuf heures du soir. Par contre, ils seront fermés au public tous les autres jours à cinq heures. *Les dimanches et fêtes*, la Mairie sera fermée. Cette mesure a été surtout prise pour faciliter l'accès des bureaux de la Mairie à la population ouvrière.

DISPARITION D'UNE JEUNE FILLE. — Une jeune fille de 19 ans, Clara Vercoutère, est disparue depuis le 18 décembre dernier du domicile de ses parents, au Bas-Chemin. Toutes les recherches faites pour la retrouver sont restées vaines jusqu'à présent.

Clara Vercoutère est brune, elle est vêtue d'un corsage vert garni de velours de même couleur et d'un jupon noir, elle est chaussée de bas noirs et de souliers à deux boutons.

LE BANQUET DU CERCLE DRAMATIQUE ST-VINCENT DE PAUL a eu lieu, dimanche chez M. E. Destailleurs Scoy, café du Pigeon Noir, au Crétinier. La plus franche gaîté n'a cessé de régner pendant toute la durée de la fête. Au dessert ont successivement pris la parole MM. J. Destailleurs, président; A. D'hondt, vice-président; E. Callenaert, secrétaire-trésorier, pour remercier les membres du dévouement qu'ils apportent à la société.

Un vivat a été chanté en l'honneur du Président et à la prospérité de la société.

MAISON DEFLOU

8, rue de la Gare, 8, Roubaix

Haute nouveauté en chaussures d'hiver. Bottes souliers, dernier genre, 1re soirées et bals. Seule dépositaire de la marque Pinet.

TOURCOING

ÉPHÉMÉRIDES TOURQUENNOISES

1er Janvier 1662. — *Les membres de la Chambre des Comptes de Lille émettent un avis défavorable à la demande d'affranchissement du droit de tonlieu sur les bêtes et les laines, formulée par les habitants de Tourcoing, de Roubaix et de Mouvaux.*

UNE REUNION DE LA COMMISSION MUNICIPALE DES EAUX. — Lundi à trois heures de l'après-midi ,la commission locale des eaux s'est réunie à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Salembien, adjoint au maire. Etaient présents : MM. Honoré Colson, Maertens, Massard, Dassonville, Cocheteux, Martin, Lefebvre, Orélio et Decavèle, conseillers municipaux.

Dans cette réunion ,les membres de la commission se sont occupés de diverses questions notamment de l'emprunt de 1.200.000 francs et du transfert de la Direction ; des indemnités proposées au profit des dames Binet, Lafooghe, et Delhaye ; de la pension demandée par Mme Delhaye ; de la participation du personnel du service des eaux aux caisses de retraites de Roubaix et de Tourcoing ; de la révision du personnel du service des eaux et enfin une demande de distribution d'eau formulée par la commune de Mouvaux.

LES REUNIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES. — La commission du gaz se réunira le mercredi 2 janvier 1901, à 2 heures et demie du soir, à l'Usine à gaz, à l'effet d'établir l'inventaire.

REMISE DE MEDAILLES D'HONNEUR. — Dimanche matin, M. Lecomte, adjoint, assisté de ses collègues, MM. Salembien et Flament, a remis officiellement les médailles décernées le 14 juillet dernier, par le Ministre du commerce, à MM. Armand Fliment de la maison Roussel et Livry fils ; Pierre Fremeaux, de la maison Ch. Tiberghien et fils, et Léon Vandenbulke de la maison Paul Jonglez. Nous avions d'ailleurs mentionné, en son temps, les distinctions obtenues par ces bons et fidèles collaborateurs de l'industrie locale.

UN NOUVEL EXPLOIT DES CAMBRIOLEURS. — Les cambrioleurs viennent encore de signaler leur présence à Tourcoing par un nouvel et audacieux exploit commis chez un marchand de la rue des Carliers. Au numéro 63 de cette rue habitent les époux Jean-Baptiste Bettremieux, marchands de quatre saisons. Dimanche dans la soirée, M. et Mme Bettremieux quittaient le domicile pour aller passer la soirée chez des amis. A leur retour,vers dix heures trois quarts ils trouvèrent le chassis-guillotine de la fenêtre, enlevé. De suite ,ils furent pris d'inquiétude. Des malfaiteurs avaient dû s'introduire dans leur domicile pendant leur absence. En pénétrant à l'intérieur, à l'aspect du désordre qui y régnait, ,ils furent aussitôt rendus à l'évidence. Une armoire-buffet avait été fracturée et du tiroir de ce meuble une somme de deux cents francs en monnaie avait disparu. Ils avaient également enlevé un régulateur, un pantalon en drap, plusieurs paires de draps de lit ainsi que vingt jetons de la société coopérative de boulangerie l'« Avenir ».

M. Bettremieux en a été réduit à déposer une plainte dans la journée de lundi à M. Delattre, commissaire de police du deuxième arrondissement.

Une enquête est ouverte mais jusqu'ici on n'a aucun indice qui puisse aider la police dans ses recherches.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Lundi matin il est arrivé aux halles : Huitres, 1.000 ; Harengs, 120 kilos ; Pommes, 250 kilos ; Pommes de terre, 500 kilos ; Fromages, 175 kilos ; Navets, 15 kilos ; Oranges, 125 kilos ; Citrons, 25 kilos.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans l'établissement de MM. Tiberghien frères, rue de Paris, un ouvrier teinturier, M. Alphonse Jossogne, âgé de 31 ans, demeurant rue des Processions ,à Halluin, s'est fait un effort au pied en tombant.

M. le docteur Mabieu lui a prescrit un repos de sept à huit jours.

— Dans le même établissement un ouvrier rattacheur, M. Léon Montay, âgé de 40 ans, demeurant à Mouvaux rue Jeanne d'Arc a été blessé à la main droite par la baguette de son métier. Il en est résulté une plaie au médius. Un repos de cinq à six jours a été ordonné au blessé par M. le docteur Bernard.

— Au tissage de MM. Bayart-Parent frères ,fabricants rue Fin-de-la-Guerre, un ouvrier tisserand, M. Henri Castelain, âgé de 38 ans, demeurant rue des Maraîchers, a été blessé au pied droit par la chute d'un petit rouleau en fer. L'incapacité de travail sera de trois ou quatre jours, telle a été la conclusion de M. le docteur Bernard.

— A la fondrie de MM. Lamouretto frèrs, rue de la Blanche-Porte, un ébarbeur, M. Eugène Hennebique, âgé de 23 ans demeurant rue du Bois, 100, s'est donné un coup de marteau sur la main droite. Il en est résulté une contusion de la première phalange du pouce droit.

M. le docteur Decherf lui a prescrit un repos de quelques jours.

UNE ARRESTATION POUR MENDICITE. — Dimanche,dans la soirée,la police a mis en état d'arrestation un homme de 42 ans, le nommé Arthur Duforest, ouvrier trieur, demeurant rue de Niot, cour Debiscop, surpris en flagrant délit de mendicité sur la voie publique .

ARRESTATION D'UN VOLEUR. — Lundi matin, à onze heures, la police a mis en état d'arrestation, le nommé Joseph-Honoré né à Tourcoing le 13 octobre 1855, charbonnier, demeurant rue de la Croix-Rouge. C'est sur le réquisitoire de M. le procureur de la République que cet individu inculpé de vol a été transféré au Parquet par les bons soins de la gendarmerie.

ON TROUVE « A la Pensée », 43, rue St-Jacques : Le choix, la qualité, le bon marché en ganterie, bonneterie, lingerie, cravates, etc.

MOUVAUX

UNE ASSOCIATION D'ANCIENNES ELEVES. — Les anciennes élèves de l'école communale ont fondé une association. La présidente est Mlle Renault et la vice-présidente Mlle Duhem.

MARCQ-EN-BARŒUL

POUR LES VICTIMES DE LA CATASTROPHE DE LA RIANDRIE. — Le concert de bienfaisance donné par la Musique municipale, dimanche soir, a obtenu un succès d'estime et d'affluence. La salle de l'école était trop exiguë pour recevoir le nombreux public animé d'un sentiment de générosité et de sympathie pour les organisateurs de cette fête de charité.

Nous avons dit que le concert avait obtenu un succès d'estime : il faut en savoir gré aux artistes qui ont prêté leur bienveillant concours. Nous devons une mention à MM. Berthou, un monologuiste de goût, Delahaye, un chanteur de talent, Henri Choquenet, Duhem et César Ségar, trois comiques de bon aloi, J. Ségar, un baryton à la voix bien timbrée. Pour la partie instrumentale, citons M. A. Gabelles, le distingué chef de la Musique municipale, qui s'est révélé excellent clarinettiste ; le jeune Sadi Cacan, un mandoliniste d'avenir ; B. Dupriez, à qui avait été dévolue la tâche d'accompagnateur, s'est acquitté de son rôle à son honneur. Une mention toute particulière à la Musique municipale qui a ouvert le concert par deux morceaux brillamment enlevés. MM. Delangre, Cardon et C. Ségard ont interprété avec tout l'entrain qu'on leur connaît, deux saynètes : « Chez l'Aroué » et « A la Chambrée ». Si la soirée a laissé chez toutes les personnes qui y ont assisté un agréable souvenir, la recette a été très fructueuse ; grâce au zèle et au dévouement des membres de la Commission de la Musique municipale, les familles que la catastrophe de la Riandrie a plongées dans la misère, seront consolées.

BONDUES

UNE LETTRE DU PERE DESRUMAUX, MISSIONNAIRE EN CHINE. — Un habitant de Bondues, M. Desrumaux-Delmotte, blanchisseur, qu Bas-Chemin, a reçu de son fils, le R. P. François Desrumaux, de l'ordre des Lazaristes, missionnaire en Chine, la lettre suivante, datée de Tien-Tsin, le 14 novembre :

« Biens chers parents,

» Allons ! un bon coup de collier,et ça y est !... Je constate avec regret que plus je deviens vieux, plus je deviens paresseux ; c'est un peu comme les mulets. J'avais pourtant pris la ferme résolution de vous écrire chaque semaine, ne fussent-ce que deux lignes, mais... je n'ai pas tenu ma parole.

» Et aujourd'hui, que dirai-je mes biens chers parents ? une seule pensée hante en ce moment mon pauvre cerveau, c'est le poids de la responsabilité que j'ai osé assumer ; une seule idée me poursuit partout : c'est de demander à tout le monde une petite prière.

» Figurez-vous que je suis en ce moment directeur du district de Tien-Tsin, curé de la paroisse et procureur. Que faire avec tout cela sur le dos ? je ne trouve plus le temps de dormir.

» Vous devez comprendre en effet qu'ici à Tien-Tsin, où tous les Européens passent, on a forcément des relations que l'on n'avait pas auparavant. Les militaires français viennent vous demander des renseignements, les civils demandent des maisons, les uns veulent un interprète, les autres des livres. C'est du matin au soir un va-et-vient continuel, une véritable navette ; je suis si heureux de pouvoir faire plaisir à mes chers compatriotes. Avec cela, j'ai mes comptes de Procureur ; j'ai mes Chinois que je dois nourrir, habiller..., etc., pour tout cela, je compte beaucoup sur le bon Dieu, priez-Le donc pour moi.

» Les affaires ne vont pas mal, les Boxers sont battus de ci, de là, mais il n'y a pas d'apparence d'avoir bientôt la paix, ce sera long, très long ; que Dieu nous vienne en aide !

» Nous avons eu six prêtres massacrés et environ sept mille chrétiens ; nous n'avons plus que trois églises debout, entr'autres celle de Saint-Louis, à Tien-Tsin, et encore, ce n'est pas la faute des obus chinois. Oh ! qu'il faudra du temps pour recouvrer ce que nous avons perdu ; Monseigneur Favier me disait, il y a huit jours, que nous avions perdu tant en églises, résidences, écoles et orphelinats, qui sont détruits, plus de trois millions. Mais ce n'est rien, c'est le bon Dieu qui l'a voulu. Une consolation dans nos malheurs, c'est que nous avons très peu d'apostats ; tous, à part quelques-uns, sont morts, martyrs de notre Sainte Religion ; même beaucoup de néophytes ont été baptisés dans leur sang. Quelle consolation ! vraiment que Dieu soit béni !

» Monseigneur Favier est de nouveau parti pour Rome ; il n'y restera que très peu de temps. S. G. compte revenir presqu'immédiatement.

» Grâce à Dieu, ma santé est excellente, je me porte à merveille. Demandez bien au Bon Dieu que le reste aille aussi bien que le corps.

» Je vous embrasse tous de bien bon cœur. Je prie mon père et ma mère de vouloir bien me donner leur bénédiction. Au nom de Jésus, je vous bénis tous bien sincèrement. »

D'autre part, M. l'abbé Loridan, curé de Bondues, a reçu lui aussi une lettre du P. Desrumaux ; nous en relevons les passages les plus intéressants.

» Je suis toujours à Tien-Tsin, presque comme curé ; mon directeur a été appelé à Pékin ; on m'a tout laissé sur le dos, au moins jusqu'au retour de Monseigneur.

» Ce cumul de directeur de district, curé et procureur, ne me laisse pas le temps de respirer, et bien souvent, je suis obligé de veiller. J'avais commencé une petite relation des choses que j'ai vues, soit à Tien-Tsin, soit comme aumônier, soit à Pékin, mais impossible de continuer. M. Corset, mon vicaire, en a fait une ; plus tard je la lui demanderai, la compléterai et vous l'enverrai. Pour le moment, c'est quasi impossible, les relations avec les militaires, mes chrétiens, ne me permettent pas de perdre un seul instant.

» Je suis content quand même et je ne demande qu'une chose : un petit souvenir au Saint-Autel.

» Je vous ai dit que j'étais curé, oui curé de deux mille âmes, qu'il faut nourrir et entretenir, leur donner des maisons, des vêtements, etc. Ces pauvres gens n'ont plus rien ; c'est vous dire, M. le curé, avec quelle joie les petites aumônes seront reçues de votre humble paroissien. Je ne sais pas demander ; mais, à la vue de tant de misères, le cœur saigne ; on ne peut ne pas donner. Le bon Dieu bénira ces âmes généreuses, je n'en doute pas. Nos chrétiens prieront pour elles et pour ma part, je ne monterai pas à l'Autel sans me souvenir de ces bienfaiteurs. »

Ces lettres dont nous publions de larges extraits ont été lues en chaire dimanche dernier par M. le curé qui a invité ses paroissiens à se montrer généreux dans la quête qui serait faite au cours des offices de la journée.

RONCQ

AUX ARCHERS. — La société d'Archers établie au café de la Bourse, est allé dimanche dernier offrir une magnifique corbeille à M. Auguste Dalle, vice-président de la société, à l'occasion de sa décoration, comme sapeur-pompier faisant partie de la Compagnie depuis plus de trente ans.

LE VOL DU BLANC-FOUR. — Sous ce titre nous avons relaté hier l'arrestation à Lille, d'Augustin Dalle, dit « Mabré Dalle ». Voici quelques nouveaux détails sur cette arrestation. Vendredi un agent arrêtait sur la place de la République, à Lille, deux hommes en état d'ivresse qu'il conduisait au poste du 4e arrondissement. L'un des ivrognes se trouvait être Augustin Dalle qui fut trouvé en possession d'une montre en or ; interrogé sur la provenance de cet objet, il avoua l'avoir dérobé à Mons-en-Barœul. Dans les poches de Dalle on trouva une certaine somme, composée en grande partie de monnaie de billon. Cette somme était renfermée dans un porte-monnaie en cuir.

Comme Dalle avait passé à Roncq la journée qui précéda la nuit au cours de laquelle le vol a été commis chez M. Losveldt, et que depuis ce temps il était introuvable, M. le commissaire de police Dorisse, informé de l'arrestation de Dalle, conçut des soupçons. Il envoya donc à Lille l'un de ses gardes pour examiner le porte-monnaie trouvé en la possession de Dalle, afin de savoir si ce porte-monnaie n'était pas celui dérobé chez M. Losveld. L'examen de l'objet confirma pleinement les soupçons de M. Dorisse et voilà comment les malfaiteurs qui ont opéré au Blanc-Four sont sous les verrous.

Depuis quelque temps, plusieurs vols avec effraction ont été commis dans ce quartier. Dalle et son compagnon en seraient-ils les auteurs ? L'avenir nous le dira peut-être.

BOUSBECQUE

MESSE DE PREMICES. — Jeudi matin, à dix heures, M. l'abbé Jules Hasbroucq, nouveau prêtre, récemment ordonné, célébrera sa messe de prémices, dans l'église de cette paroisse.

HALLUIN

NECROLOGIE. — On nous apprend la mort dans sa 42e année, de Mme Delobelle, femme de M. Cyrille Delobelle, conseiller municipal de la section du Mont. Les funérailles de Mme Delobelle auront lieu mercredi à dix heures, en l'église Saint-Alphonse de Liguori, au Mont.

MORT SUBITE. — Dimanche soir, un pâtissier, M. Georges Beylemans, a été trouvé mort. On attribue ce décès à une congestion. Le défunt avait 37 ans.

PHOTOGRAPHIE, 81, rue Desurmont, 8
Superbes portraits 40×30 gratis aux mariés

LILLE

LES ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES. — Le « Réveil du Nord » annonce que des élections complémentaires pour la nomination de trois conseillers municipaux dans la 3e section (Nord-Est) auront lieu le 27 janvier prochain.

Le 13 mai dernier, MM. Delory et Debierre avaient été élus dans les première et troisième sections, et M. Delesalle dans les deuxième et troisième section. Les deux premiers ont adopté pour la première section et le dernier pour la seconde. D'où la nécessité d'ouvrir un nouveau scrutin.

POMPES FUNEBRES CORNILLE-PENNEL

23, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le cimetière. Couronnes en tous genres. Téléphone.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DECLERCK-STAES, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de M. Charles-Louis DECLERCK, ancien instituteur, ancien clerc-organiste, décédé à Eecke, le 28 décembre 1900, dans sa 76e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 31 courant, à 9 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le mercredi 2 janvier 1901, à 10 heures, en l'église d'Eecke. L'assemblée à la maison mortuaire.

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST

64-66, rue de l'Alouette, Roubaix, *téléphone*. Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funèbres et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion d'un décès et transport de corps en France et à l'étranger. 55457

CARTES DE VISITES

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre à ses lecteurs à l'occasion de la nouvelle année :

100 cartes ivoire	1,25
100 cartes ivoire (gravure)	2,25
100 cartes ivoire (deuil)	2.50
100 cartes ivoire deuil (gravure)	3.55

Elle fournit également une jolie boîte contenant 100 cartes imprimées et 100 enveloppes pour 1.75
100 cartes ivoire et 100 enveloppes (gravure)... 2,75
Même boîte deuil, imprimées 3,50
» » » (gravure) 4,50

Bien s'adresser 71, Grande-Rue, 71

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du lundi 31 décembre 1900
Présidence de M. Sée, vice-président

UNE FRAUDE PAR VOITURE A RONCQ. — Paul Verkinder, le domestique arrêté à Roncq dans la nuit du 19 au 20 décembre, ayant, dissimulés dans le fond de sa voiture, 12 ballots de tabac étranger, n'a pu transiger avec l'administration des douanes, comme il en avait exprimé l'espoir il y a 8 jours pour appuyer une demande de remise auprès du Tribunal. L'affaire revient donc entière.

Le procès-verbal, qui fait foi jusqu'à inscription de faux, est des plus explicites. Dans la nuit du mercredi au jeudi, vers 3 heures 1/2 du matin, le capitaine Vernerey, le lieutenant Gilbert et quelques préposés rencontraient la voiture de Verkindere, revenant de Belgique, sur la route d'Halluin. La voiture conduite par deux chevaux, était chargée de chaises : on déballa toutes les chaises et les 12 ballots de tabac apparurent ; il y en avait 300 kilogr. pour une valeur totale de 3.750 francs.

A l'audience, Verkindere déclare qu'il avait été soudoyé par deux fraudeurs dont il donne les noms, lesquels lui avaient offert 100 francs pour passer le tabac.

M. le représentant de la douane, M. Thouzet, donne lecture des conclusions très détaillées, où après avoir rappelé toute l'historique de cette affaire, il demande au Tribunal, outre les peines légales contre le prévenu, et la confiscation des marchandises, des réserves contre Victor Tack et Paul Noir, les deux fraudeurs pour le compte desquels Verkindere a agi et qui seront cités ultérieurement sous la même pénalité que lui, ensuite, contre Mlle Levêque-Odou, fabricante de chaises, à Halluin, patronne de Verkindere, que la douane entend, par ce fait, rendre civilement responsable de l'amende et des frais.

Après plaidoirie de Me Lefebvre, Paul Verkindere est condamné à 6 mois de prison avec sursis et 7.500 francs d'amende. Confiscation est prononcée de la voiture, des chevaux, des chaises, et acte de ses réserves est donné à l'administration des douanes.

UNE SCENE ENTRE EPOUX. — Henri Millecamps, 43 ans, tisserand à Tourcoing, est séparé de sa femme, Louise Caby, qui, à la suite de ses nombreuses condamnations, a obtenu la séparation de la justice. Louise Caby est cabaretière, rue du Faucon ; à chaque instant, Millecamps revient chez elle, et lui cherche querelle ; par peur des coups, elle n'ose pas le mettre à la porte.

Le 26 décembre, une scène plus grave se produisit ; Millecamps qui trouvait très commode de venir chez sa femme, boire à l'œil, fût furieux de voir qu'elle s'était arrangée pour lui laisser le gosier à sec ; il saisit une chope et l'en frappa violemment à la tête ; 20 jours de prison à Henri Millecamps.

LA JALOUSIE. — Après avoir vécu ensemble pendant un an, Charlemagne Decottignie et Emérance Tanghe se séparèrent ; Decottignie, qui est ouvrier mécanicien, alla demeurer rue Faidherbe, à Mouvaux, tandis que Emérance Tanghe habita au cabaret Midard, rue de l'Eglise.

Il revint mercredi dernier lui demandant de reprendre la vie commune, elle refusa ; il la frappa et la menaça d'un révolver. Ce n'était pas la première fois que des scènes de ce genre se produisaient.

Decottignie est noté comme violent et brutal ; à noter ce détail que la mère de Decottignie, inquiétée de le voir acheter un révolver, avait prévenu la police.

Decottignie est condamné à 15 jours de prison et 16 francs d'amende pour menaces de mort et port d'arme prohibée.

SUR LE DOS DES AGENTS. — Dans la soirée de jeudi, trois jeunes gens, ayant trop bu, se trouvaient rue de Babylone, à Roubaix ; l'agent Lemaire, qui intervint pour les rappeler au calme, fut insulté et reçu à coups de tête et de poing par Cyrille Delmée, 25 ans, rentreur, rue du Tilleul. Ce dernier est condamné à 15 jours de prison et 5 francs d'amende.

AFFAIRES DIVERSES. — Charles Vanlangenhove, 37 ans, chauffeur à Lys-lez-Lannoy, rue de France, a été arrêté le 26 décembre, vers onze heures et demie du soir, à Lannoy, sur la route de Leers, conduisant une brouette sur laquelle se trouvaient 8 kilogr. de poivre et 1 kilogr. de café ; il est condamné pour fraude à 6 jours de prison et 500 francs d'amende. — J.-Bte Rivière, 32 ans, peigneur à Roubaix, rue Desvaing, cour Bonnet, fraude de 1 kilogr. d'allumettes, à Wattrelos, pavé de Roubaix, le 27 décembre à midi, 2 mois et 500 francs. — Trois jours avec sursis et 500 francs à Gustave Lamoot, 25 ans, tisserand à Armentières, pour fraude de 400 grammes de café et de... 1 paire de souliers. — Pour mendicité en réunion à Bairieux, 40 jours de prison à Eugène Demaschalle, 22 ans, journalier à Lille, 15 jours avec sursis à Emile Larrey, 16 ans, tailleur d'habits.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Tourcoing, le 31 décembre 1900

Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix »,

Je vous serais reconnaissant de vouloir bien insérer la lettre ci-incluse que j'adresse à l'« Avenir » comme président de l'Union fédérale de tissage, en réponse aux attaques parues hier contre le Syndicat la « Fraternité ouvrière », qui fait partie de mon Union fédérale.

Agréez, Monsieur le Directeur, avec mes remerciements, mes bien sincères civilités.

François LOTTIN

Tourcoing, le 31 décembre 1900.

Monsieur le Rédacteur de l' « Avenir »,

Dans vos numéros datés des 29 et 31 décembre 1900, vous attaquez Jean-Louis Maremme ouvrier tisserand, président d'un des syndicats de mon « Union Fédérale » de tissage.

En vertu de l'article 3 de nos statuts, qui me font un devoir de défendre, protéger et sauvegarder en général les intérêts des syndicats adhérents et au besoin de chacun des membres de l'association en particulier, par tous les moyens que la loi du 21 mars 1884 met à la disposition des syndiqués, le Conseil judiciaire de notre corporation m'engage à vous demander compte de vos allégations :

1° Vous accusez le syndicat « la Fraternité ouvrière »

FEUILLETON DU 2 JANVIER 1901 N° 158

LES DEUX GOSSES

PAR

PIERRE DECOURCELLE

TROISIÈME PARTIE

LE TRAIT-D'UNION

XV

Maman Zéphyrine

Et, dans ce cas là, ne pouvait-on pas les lui reprendre avant qu'il eût eu le temps de s'en servir, ou de les rendre à celui auquel il avait sans doute formé le projet de les restituer.

— De les lui vendre peut-être? pensait Panoufle; car qui sait si le petit scélérat n'a pas surpris notre plan et ne nous l'a pas volé en même temps que les lettres elles-mêmes.

Mais où était Fanfan?

Où s'était-il réfugié avec Claudinet après son coup de l'après-midi?

Voilà ce qu'il importait avant tout de savoir.

— Voyons, pensait Panoufle, l'homme que ces lettres intéressent, c'est le colonel d'Alboize. C'est donc à lui que Fanfan s'adressera, comme nous-mêmes l'avons fait d'abord.

Et si déjà l'enfant avait remis les lettres au colonel?

S'ils étaient d'accord ensemble?

La correspondance se trouvait donc entre les mains de ce dernier.

En faisant l'affaire de l'hôtel d'Alboize, cette affaire que La Limace méditait dans l'après-midi, on courait la chance, c'était le cas de le dire, de faire d'une pierre deux coups.

Mais pour cette affaire le concours de la Limace était inutile à Panoufle.

Il fallait de l'énergie, de l'audace, toutes qualités qui n'étaient guère le fait de l'ancien associé d'Isidore.

Ce n'était que pour le raisonnement seul de l'affaire, pour l'étude topographique des lieux, pour les dispositions stratégiques du plan que celui-ci était utile...

Dans ces parties-là, le mari de Zéphyrine était passé maître.

Mais qui empêchait Panoufle de se servir de ce savoir, de profiter de cette habileté.

Il n'y avait qu'à faire jaspiner La Limace et à profiter des indications recueillies par lui!

D'autant que, tout bien pesé, si Fanfan s'entendait avec d'Alboize, il était peu probable que cette entente pût avoir lieu avant le lendemain.

C'est donc le lendemain que Panoufle opérait.

Et naturellement comme il opérait seul, ou avec un « aminche »